

BUREAU DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2011

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le vendredi 7 octobre 2011 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de onze, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 29 septembre 2011.

ETAIENT PRESENTS :

M.SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M.CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,
M.DAVISSE, vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi,
M.HOCQUARD, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,
M.MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,
M.MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,
M.PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M.POPELIN, vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan,
M.POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,
M.SIFFREDI, vice-président, délégué titulaire la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre,
M.STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

M.DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais, à M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné Monsieur Gilles POUX, vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Commune, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



✓ Programmes

- **a approuvé** le programme relatif à la reconstruction des réservoirs et de la station de Bruyères-de-Sèvres, d'un montant total de 10,18 M€ H.T., soit 12,18 M€ T.T.C. (valeur octobre 2011) ; **a autorisé** le Président à lancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre, à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme afférentes ; **a approuvé** le lancement de consultations dans le cadre d'appels d'offres, de marchés à bons de commande pour des prestations d'études et de services (contrôle technique, coordination sécurité, et protection de la santé, géotechnique et autres études complémentaires) et la signature des actes correspondants ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tout acte se rapportant à ce dossier,

- **a approuvé** le programme relatif au dévoiement d'une canalisation de DN 800 mm à Paray-Vieille-Poste dans le cadre du tramway Villejuif/Athis-Mons, ainsi qu'à l'abandon d'une canalisation de DN 400 mm et à la sécurisation des branchements d'Aéroport de Paris et d'une zone d'activités à Athis-Mons, pour un montant de 1,20 M€ H.T., soit 1,43 M€ T.T.C. (valeur mai 2011), comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées ; en **a confié** la maîtrise d'œuvre au groupement Cabinet MERLIN / SOGREAH Consultants, titulaire du lot n° 1 de l'accord-cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre n° 2009/42, relatif aux travaux sur les canalisations, dans le cadre du marché subséquent n° 2009/42-2 ; **a autorisé** la signature des bons de commande pour les prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, pour des travaux de reconnaissance de sols et d'études géotechniques et géologiques, pour la réalisation de levés topographiques, pour des travaux de reconnaissance de réseaux de concessionnaires et pour les opérations préalables à la réception des ouvrages, ainsi que de tous les actes se rapportant à ce dossier,

✓ Marchés

- **a approuvé** l'avenant n° 2 au marché n° 2008-52, relatif à la rénovation de l'unité élévatoire de l'usine de production d'eau potable de Neuilly-sur-Marne - lot 2 : équipements hydrauliques, notifié le 31 octobre 2008 au groupement Bouygues TP / EI TEM, destiné à prendre en compte des prix nouveaux et des travaux supplémentaires pour un montant total de 0,27 M€ H.T. (valeur juin 2008), soit une augmentation de 3,63 % du marché initial et qui porte le montant dudit marché à 7,70 M€ H.T., soit 9,22 M€ T.T.C. (valeur juin 2008) ainsi qu'une prolongation de délai de 4 mois ; **a autorisé** sa signature ainsi que de tout acte s'y rapportant,

- **a autorisé** la signature de l'accord-cadre multi attributaire et des actes afférents, pour une durée de deux ans reconductible une fois par décision expresse, soit une durée globale de quatre ans, sans montant minimum ni montant maximum, pour des prestations de conception des supports de communication du SEDIF avec les entreprises :

- LINEAL, pour un montant estimé sur la base du détail estimatif non contractuel à 10 250 € H.T.,
- QUATREVINGTDOUZE, pour un montant estimé sur la base du détail estimatif non contractuel à 11 024 € H.T.,
- PERIGRAPHIC, pour un montant estimé sur la base du détail estimatif non contractuel à 9 375 € H.T.,

✓ Conventions avec les tiers

- **a approuvé** la convention bipartite entre la SNCF et le SEDIF réglant les modalités techniques, financières et administratives des prestations nécessaires au dévoiement de la canalisation de DN 1 250 mm rue Jules Ferry à Montmagny dans le cadre de l'opération « Tangentielle Légère Nord », d'un montant estimé à 1,47 M€ H.T., soit 1,76 M€ T.T.C. (valeur novembre 2010), intégralement à la charge du SEDIF ; **a autorisé** sa signature ainsi que de tout acte s'y rapportant,

- **a approuvé** la convention bipartite entre la SNCF et le SEDIF réglant les modalités techniques, financières et administratives des prestations nécessaires à la déviation de la canalisation de DN 800 mm de transport d'eau potable, hors emprise d'un pont ferré réalisé dans le cadre de l'opération « Tangentielle Légère Nord », d'un montant estimé à 0,24 M€ H.T., soit 0,29 M€ T.T.C. (valeur janvier 2011 – frais d'études et de surveillance compris), intégralement à la charge de la SNCF ; **a autorisé** sa signature ainsi que de tout acte s'y rapportant,

- **a approuvé** l'acquisition par le SEDIF de la parcelle E n° 5 d'une superficie de 558 m², sise 17 rue Simone Signoret à Montreuil appartenant à Messieurs Bruno et Laurent Franceschini et à Madame Odette Meynieux-Girard, d'un montant de 219 000 € ; **a précisé** que l'acte de vente à intervenir mentionnera la caducité de la convention de mise à disposition des parcelles syndicales E n° 283 et E n° 290 et encadrera l'exécution des obligations à la charge de l'occupant sortant ; **a autorisé** la signature des actes correspondants,

- **a approuvé** l'acquisition à titre gratuit de servitudes de passage sur les parcelles cadastrées section BO n° 52, 225, 226, 228, 230, situées voie nouvelle tenant 43/47 rue des Hauts Bonne Eau à Champigny-sur-Marne et appartenant à la SA d'HLM IDF Habitat, et section AW n° 917, située voie nouvelle tenant 154/160 boulevard Marceau Guillot à Argenteuil ; **a autorisé** la signature des actes authentiques de servitudes à intervenir et de tout document s'y rapportant, les frais d'établissement de ces actes étant à la charge des propriétaires.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le

Le Maire